

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT (PND) 2018 - 2022

LE RESUME



DÉFIS MAJEURS À RELEVER ET PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le gouvernement de la République Togolaise, conscient que les efforts doivent être intensifiés pour jeter et consolider les bases de l'émergence future du Togo, d'ici à 2030, a fait réaliser un diagnostic qui dégage les principaux défis du Plan national de développement 2018-2022 auxquels le Togo doit s'attaquer pour mieux se positionner sur le chemin de la transformation structurelle de l'économie. Ce sont principalement :

- le développement d'une chaîne logistique et de transport autour du Port autonome de Lomé en l'intégrant à un réseau de transport rénové en vue de créer un hub logistique et un corridor de développement compétitifs ;
- le développement des chaînes de valeur dans le secteur agro-sylvo-pastoral par la mise en place des agropoles fédérant plusieurs activités (culture vivrière, aquaculture, transformation et recherche) y compris la réforme du foncier ;
- le développement des chaînes de valeur dans le secteur des industries manufacturière, artisanale et extractive par la création de parcs industriels intégrés et tournés vers des industries exportatrices et intensives en main d'œuvre

(exemple de l'industrie textile), ainsi que le développement de la transformation des filières des phosphates et le renforcement de la filière de transformation du calcaire ;

- le parachèvement des réformes du cadre juridique de régulation du secteur des TIC, la réduction des coûts et l'amélioration de la connectivité pour progresser rapidement vers la digitalisation de l'économie ;
- la réduction du déficit en fourniture de services énergétiques ;
- l'accélération de la croissance (le Togo se trouve dans le tiers inférieur des pays pairs en termes de croissance de PIB réel/habitant) ;
- l'amélioration de la gouvernance sous toutes ses formes qui se traduit par une administration dont les performances doivent être renforcées pour accompagner la transformation de l'économie et la consolidation du tissu social ;
- l'inclusion sociale et financière qui devrait assurer une meilleure redistribution des retombées de la croissance ;
- la mobilisation des ressources afin d'améliorer la capacité d'endettement de l'Etat et d'attraction des investissements privés.

VISION DE DÉVELOPPEMENT ET AXES STRATÉGIQUES

L'ambition des autorités togolaises est de faire du Togo une nation à revenu intermédiaire économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde. Le PND 2018-2022 tire ses fondements des défis dégagés dans le diagnostic, de la revue de la SCAPE, du Projet de société du Chef de l'Etat duquel découle la Déclaration de politique générale du gouvernement, de l'Agenda 2030 de développement durable, de la Vision 2020 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il a pour objectif global **de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.**

Les principes directeurs formulés pour guider la mise en œuvre du PND sont : (i) leadership et appropriation ; (ii) partenariat et redevabilité mutuelle ; (iii) gestion axée sur les résultats et durabilité ; et (iv) équité, genre et inclusion.

L'orientation à moyen terme du Plan national de développement 2018-2022 s'appuie sur les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale. Cette orientation est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

AXE STRATEGIQUE 1

Mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région

AXE STRATEGIQUE 2

Développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives

AXE STRATEGIQUE 3

Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion



L'axe 1 positionne la mise en œuvre des grands investissements en infrastructures logistiques et d'affaires comme le principal gisement de la croissance à court terme. Il vise la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région, notamment à travers une amélioration des infrastructures existantes et de la connectivité multimodale et des TIC. L'axe 2 vise le développement industriel dans des secteurs créateurs de valeur ajoutée et significativement tournés vers l'exportation (agrobusiness, manufacture) et la satisfaction de la demande interne. Ce développement industriel a vocation à soutenir la croissance à long terme de l'économie ainsi que l'activité logistique et de service. Il est le creuset de la transformation structurelle de l'économie. L'axe 3 a pour vocation première de renforcer les capacités institutionnelles et humaines appropriées pour relever les défis de développement formulés dans les axes 1 et 2. Il contribue à garantir la réalisation de l'ensemble des droits et libertés en vue du renforcement de la cohésion sociale. En outre, il vise à assurer la prise en compte effective des principes fondamentaux d'équité, d'inclusion et de durabilité dans l'ensemble du processus de mise en œuvre du PND. La réalisation de cette ambition sera accompagnée par le renforcement de l'environnement des affaires. Dans ce cadre, le Togo a fait d'importants progrès comme en témoigne son classement dans le rapport 2018 du Doing Business du pays enregistré. Le Togo, dans ce rapport fait partie du « top ten », c'est-à-dire parmi les 10 pays réformateurs en Afrique. De plus, Lomé représente une place financière importante de l'UEMOA. Ce qui le place de facto dans une situation de leadership sur les activités financières régionale et internationale. Cet avantage comparatif jouera un rôle clé dans le positionnement du pays et son ancrage dans l'économie sous-régionale. Ces acquis contribueront davantage au développement du secteur privé dans les années à venir et à faire de Lomé un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.

Le Togo va rechercher une croissance forte et inclusive (7,6% à l'horizon 2022) qui résultera de la transformation structurelle de l'économie. Cette croissance sera volontairement orientée pour un développement durable et inclusif, fondé notamment sur une dynamique en vue d'une : (i) modernisation agricole, (ii) industrialisation adaptée aux réalités nationales, et (iii) diversification économique qui crée des emplois décents, contribue à réduire grandement le taux de pauvreté et les inégalités, et élargit l'accès aux services sociaux de base.

En particulier, le gouvernement va se concentrer sur le développement d'un pôle de transformation agricole selon l'approche chaînes de valeurs et ciblé sur la productivité pour atteindre la sécurité alimentaire, l'équilibre de la balance commerciale agricole et la création d'emplois agricoles. Pour y parvenir, avec l'appui du secteur privé et des partenaires au développement, il consacrera plus de ressources au secteur de l'agriculture avec des mécanismes novateurs de financements adaptés. Ces ressources serviront en priorité à moderniser l'agriculture, notamment à améliorer le rendement par le développement d'une mécanisation adaptée, la maîtrise de l'eau et le renforcement des coopératives liées au secteur de la transformation et surtout à mettre à niveau le centre de recherche (notamment l'institut togolais de recherche agronomique) et les centres de formation agricole. Elles contribueront également à mettre en place les agropoles autour des filières à haute valeur ajoutée et à installer une usine majeure de transformation par filière à haute valeur ajoutée ciblée.

Par ailleurs, l'action du gouvernement sera portée sur la mise en place d'un pôle manufacturier et d'industries extractives (en lien avec le développement d'un pôle logistique d'excellence) parce qu'il considère l'industrie et les mines comme des moteurs importants pour la dynamisation du rythme de croissance et des piliers incontournables pour la transformation structurelle de l'économie. En effet, une croissance significative des activités manufacturières et extractives est nécessaire pour la création d'opportunités d'emplois. Dans cette perspective, il s'attachera essentiellement à mettre en place des politiques cohérentes (simplification des procédures et mesures incitatives) qui favorisent (i) l'intégration des unités de production à la ZES et le développement de l'industrie textile centrée sur le haut-de-gamme destiné à l'exportation ; et (ii) le développement de chaînes de valeur pour le sous-secteur des industries extractives (promotion d'une filière de production d'engrais, développement des matériaux de construction, etc.).

Enfin, le gouvernement mise sur un investissement important dans le capital humain, afin de faire du togolais le premier acteur et le premier bénéficiaire du développement du pays. En d'autres termes, il s'agira de consolider le socle social national et renforcer les mécanismes d'inclusion. A cet effet, le PND mettra un accent particulier sur (i) la formation professionnelle, qui constitue un élément central pour améliorer la productivité de l'économie, accélérer l'emploi des jeunes et réduire les inégalités sociales ; (ii) la protection sociale, afin d'élargir progressivement l'inclusion à toutes les couches de la population et renforcer la contribution du secteur social à la création de richesse ; (iii) la responsabilité



sociale des entreprises, afin d'accroître la responsabilisation citoyenne en faveur de la protection des droits ; et (iv) la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité et l'accès aux services sociaux de base, notamment en matière d'éducation générale, de santé, de nutrition, de services énergétiques, d'eau et assainissement.

Dans le cadre du présent PND, quelques thèmes transversaux ont été identifiés et pris en compte dans la planification stratégique. Ils portent en effet sur des questions de première importance pour le Togo telles que : (i) le genre, (ii) la couverture sanitaire universelle avec un accent sur le VIH/Sida, (iii) l'emploi décent, (iv) la gouvernance, (v) le financement, (vi) l'environnement, (vii) le renforcement des capacités, (viii) l'habitat et le cadre de vie, (ix) la digitalisation de l'économie, (x) l'économie bleue, et (xi) la contribution du PND à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET SCHÉMA DE FINANCEMENT DU PND

Le cadrage macroéconomique tient compte des informations disponibles sur l'économie togolaise et ses perspectives, des leçons tirées de la mise en œuvre sur la période 2013-2017 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), du rapport des services du Fonds Monétaire International (FMI) sur le programme de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et de l'objectif de la transformation structurelle de l'économie.

Il est élaboré en tenant compte d'un environnement économique international qui a été marqué en 2016 par la reprise mondiale de l'activité au deuxième semestre de 2016 et qui s'est affermie au premier semestre de 2017.

Le schéma de croissance du PND découle du cadrage macroéconomique réalisé suivant deux scénarios : un scénario de référence basé sur la situation tendancielle et un scénario volontariste. Le scénario de référence, avec un niveau de croissance annuel moyen de 5,2% sur la période 2018-2022 suppose une évolution normale des réformes en cours sans changement fondamental. Le scénario volontariste plus ambitieux correspond au schéma de transformation structurelle de l'économie. La croissance du PIB réel serait plus forte et se situerait à 6,6% par an en moyenne, soit 1,4 point de pourcentage de plus par an par rapport au scénario de référence.

Sur la base du cadrage macroéconomique, les ressources requises pour la mise en œuvre du PND sur la période

2018-2022, sont de 4 622,2 milliards FCFA. Les dépenses d'investissement public sont évaluées à 1 623,1 milliards de FCFA, représentant 35,1% du coût global. Les investissements privés couvrent le reste du financement à raison de 2 999,1 milliards de FCFA. Ces ressources contribueront à financer les programmes et projets de l'axe 1 relatif à la mise en place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre, les projets de l'axe 2 sur le développement des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives et ceux de l'axe 3 relatif à la consolidation du développement social et au renforcement des mécanismes d'inclusion.

Le financement du PND se fera par le biais de la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse de mobilisation de ressources internes et externes, axée sur des méthodes nouvelles et innovantes, en sus du recours à l'APD traditionnelle.

Au titre des financements innovants, l'émission de titres publics, la mobilisation des fonds des togolais de l'extérieur, les obligations garanties par les pays donateurs vendues sur le marché financier, les allocations provenant des fonds générés par la vente des quotas d'émission, les PPP, les prêts bonifiés, le financement participatif, l'actionnariat populaire, etc., pourront être utilisés.

MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION

L'élaboration du PND répond à un changement profond de paradigme fondé sur la nécessité de recentrer les efforts en matière de développement. Le processus a été conduit au travers d'une approche largement participative et à laquelle l'ensemble des parties prenantes a été associé, y compris au niveau territorial. Sa mise en œuvre appelle également la mobilisation et l'implication de toutes les parties prenantes notamment le secteur privé, la société civile, ainsi que les partenaires techniques et financiers.

Le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation s'inscrira dans une démarche visant à : (i) assurer un meilleur suivi de mise en œuvre des programmes et projets, afin d'améliorer le processus mis en place ; (ii) apprécier de manière fiable les résultats des projets/programmes retenus dans le PND sur la base d'un plan intégré de suivi-évaluation et d'un dispositif statistique matérialisé par la réalisation régulière des enquêtes de portée nationale et la production des statistiques sectorielles fiables ; (iii) évaluer les effets et impacts desdits résultats sur les populations bénéficiaires ; (iv) permettre une meilleure communication avec l'ensemble des acteurs au développement et (v) mobiliser plus de ressources nécessaires pour le financement du PND.

Afin de s'assurer de l'atteinte effective des résultats, le gouvernement, tirant les leçons des expériences passées, mettra en place une agence dédiée notamment à l'implémentation du PND. L'objectif est de disposer d'un outil intégré, focalisé et suffisamment efficace pour mobiliser l'ensemble des acteurs, notamment le secteur privé et la société civile.

Afin d'assurer un suivi et une mobilisation efficiente des ressources dès le lancement du PND, le gouvernement entend s'appuyer de manière transitoire sur les structures existantes, notamment les structures de coordination des ministères du plan et des finances, ainsi que les unités spéciales de suivi et d'exécution sous l'égide de la Présidence de la République et de la Primature. Ce dispositif, intégrant pleinement le secteur privé et la société civile, se présentera comme suit : (i) un conseil national de développement, structure positionnée au niveau stratégique qui donne les orientations et effectue le suivi stratégique des résultats ; (ii) un secrétariat stratégique en appui au conseil national de développement et chargé de la coordination du suivi des actions menées ; (iii) un secrétariat opérationnel constitué par le secrétariat technique du DSRP et dont la mission reste l'animation quotidienne du dispositif de suivi intégré. Pour les besoins de la cause, des relations de travail claires seront définies entre le secrétariat DSRP et les structures de planification et de budgétisation que sont la direction générale de la planification et du développement et la direction générale du budget.

Au niveau régional et local, seront mise en place, les commissions régionales et locales de développement et d'aménagement du territoire et leur comités techniques prévus par la loi-cadre sur l'aménagement du territoire.

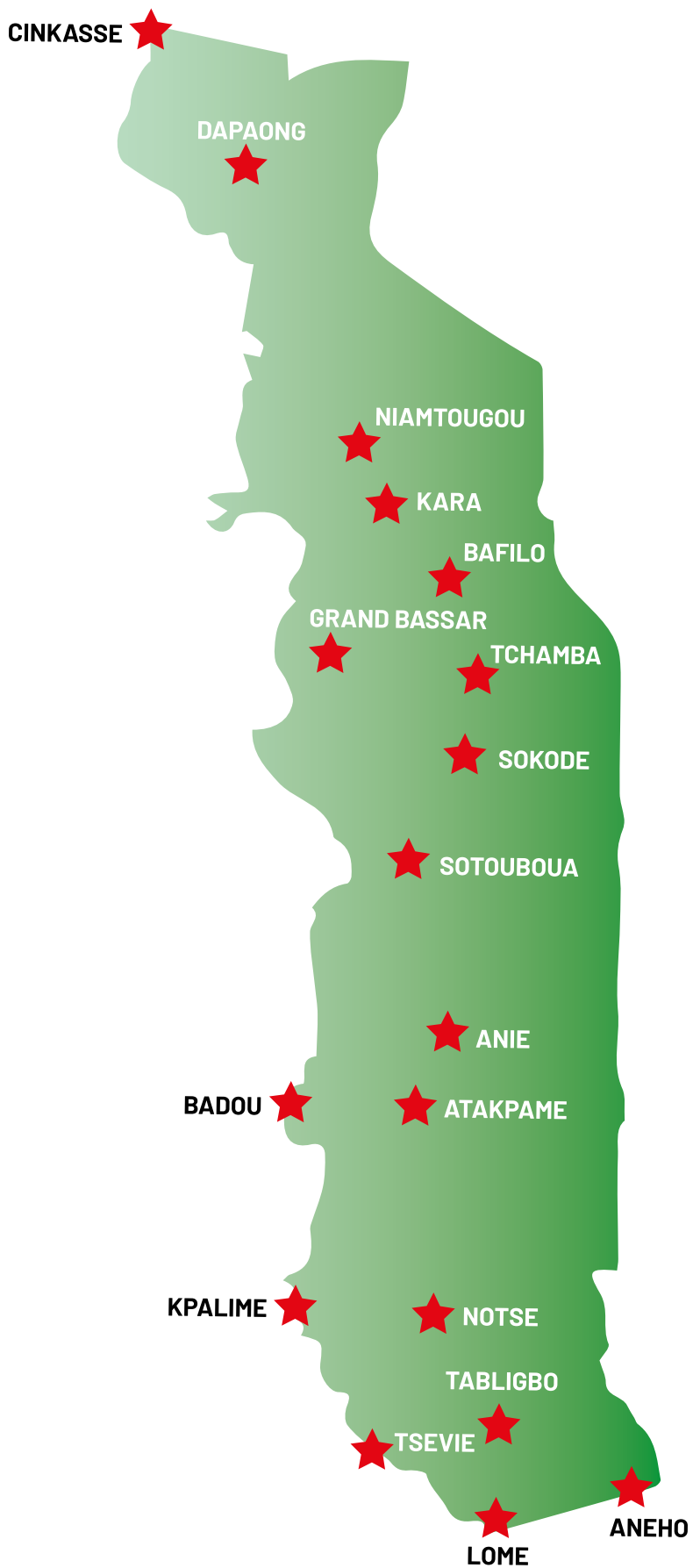
L'opérationnalisation du PND se fonde sur la mise en œuvre de la matrice d'actions prioritaires (MAP) qui contient les actions majeures et les mesures d'investissements stratégiques nécessaires à l'atteinte des cibles visées. Un cadre de résultats avec des indicateurs de performance et de suivi-évaluation est également défini. Le programme d'investissements publics (PIP) triennal aligné sur les orientations stratégiques du PND reste un outil d'opérationnalisation du plan dont la tranche annuelle constitue la partie investissement du budget général.

La mise en œuvre du PND 2018-2022 se fera dans un contexte qui présente des risques qui pourraient entraver la bonne marche du Togo vers l'émergence. Le gouvernement envisage de conduire un agenda cohérent de mesures et de réformes de grande ampleur qui conduiront à minimiser ces risques et à la transformation structurelle de l'économie.

La mise en œuvre réussie du PND requiert également une posture prospective, c'est-à-dire une anticipation des défis futurs pour être en mesure de faire face aux menaces et exploiter les meilleures opportunités offertes à court, moyen et long termes.



CIRCUIT DU PND TOUR



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le gouvernement de la République Togolaise procède ce 4 mars 2019 au lancement de son Plan National de Développement 2018-2022.

Le PND 2018-2022 tire ses fondements des défis dégagés dans le diagnostic, de la revue de la SCAPE, du Projet de société du Chef de l'Etat duquel découle la Déclaration de politique générale du gouvernement, de l'Agenda 2030 de développement durable, de la Vision 2020 de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il a pour objectif global de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social.

A travers ce plan, le Togo vise à terme à devenir une nation à revenu intermédiaire, économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouverte sur le monde.

C'est un document majeur duquel un éventail d'actions coordonnées conduiront à faire du Togo, fort de ses atouts naturels et de la vision du gouvernement togolais sous l'impulsion de son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, un pays qui se démarque encore plus en Afrique et dans le monde.

Le lancement de ce jour intègre un panel de haut niveau avec (Samuel MATHEY, Ade AYEYEMI, Patrick SEVAISTRE, Gilbert HOUNGBO, Lionel ZINSOU) avec à la clé un rapport qui aidera à enrichir le PND.